

COMMUNE DE BURSINEL

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE

Approuvé par la Municipalité Bursinel, le 8 février 2022.
 Syndic: L. Crampon Secrétaire: C. Gerber

Soumis à l'enquête publique du 15 février au 16 mars 2022.
 Au nom de la Municipalité
 Syndic: L. Crampon Secrétaire: C. Gerber

Adopté par le Conseil général Bursinel, le 15 juin 2022.
 Président: C. Verdon Secrétaire: Gallard

Approuvé par le Département comtois Canton de Vaud, Lausanne, le 1 MAI 2024.
 La Cheffe du Département

Dossier n°: 2090
 Version du (département): 24.01.2022
 PLAREL LAUSANNE

Entré en vigueur, le 1 MAI 2024

- Généralités**
- Périmètre du plan d'affectation communal
 - Périmètre du plan d'affectation du village
 - Périmètres des plans d'affectation légalisés
- Affectations du sol**
- Zone centrale 15 LAT A
 - Zone centrale 15 LAT B
 - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
 - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
 - Zone de site construit protégé 17 LAT
 - Zone de verdure 15 LAT
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Zone agricole 16 LAT
 - Zone viticole 16 LAT
- Mesures de construction**
- Limite des constructions nouvelle
 - Limite des constructions radicie
- Mesures d'équipements**
- Itinéraire cantonal de randonnée pédestre - tracé indicatif
- Mesures de protection**
- Monuments culturels: objets notés 1 au recensement architectural
 - Monuments culturels: objets notés 2 au recensement architectural
 - Monuments culturels: objets notés 3 au recensement architectural
 - Monuments culturels: objets notés 4 au recensement architectural
- INV** Monuments culturels: objets portés à l'inventaire
- Régions archéologiques - n° d'identification
 - Parcs et jardins historiques ICOMOS
 - Sites pollués
 - Parcelle concernée par la disponibilité des terrains à bâtir

